

Retrouvez nos services
et toute l'actualité Open data sur :

<https://data.ubfc.fr>



Consultez notre portail :

<https://search-data.ubfc.fr>

Notre équipe est à
votre disposition pour
répondre à toutes vos
questions :



03 81 66 69 42



Observatoire des Sciences de
l'Univers (OSU THETA)
41bis, avenue de l'Observatoire
BP 1 615
25010 BESANÇON CEDEX



dataubfc-equipe@ubfc.fr


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Atelier de la donnée dat@UBFC

LE SERVICE DE GESTION
& DE VALORISATION DES DONNÉES DE LA RECHERCHE

en Bourgogne-Franche-Comté



UNIVERSITÉ
FRANCHE-COMTÉ



LES OBJECTIFS :



Faciliter le partage des données



Augmenter la visibilité et l'efficacité de la recherche UBFC



Conserver le patrimoine numérique régional

Principes FAIR

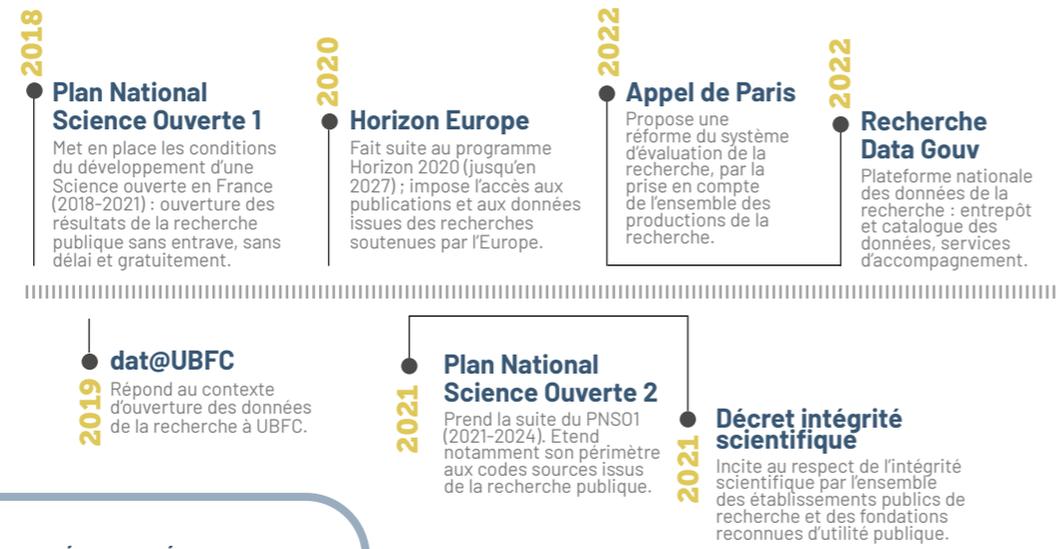
FACILE À TROUVER, ACCESSIBLE, INTEROPÉRABLE, RÉUTILISABLE

Les principes FAIR constituent les lignes directrices utilisées par la communauté internationale de l'open data. Ils permettent la découverte, l'accès, l'interopérabilité et la réutilisation des données de recherche.

Les données scientifiques sont produites en quantité croissante et sont de plus en plus complexes : **elles représentent un véritable enjeu pour la recherche.**

L'**open data** ou ouverture de la donnée consiste en la mise à disposition de ces données en libre accès, permettant ainsi leur exploitation et leur réutilisation.

De fait, la dernière décennie a vu l'émergence de nombreuses initiatives favorisant l'ouverture des données :



DES SERVICES & UN ACCOMPAGNEMENT

proposés aux chercheurs

Pour la gestion de leurs données tout au long de leur cycle de vie, en conformité avec les principes FAIR :



Un portail interopérable avec d'autres portails nationaux et internationaux, pour décrire et exposer ses données



L'attribution d'identifiants pérennes (type DOI) aux données



Des formations et des actions de sensibilisation



Un accompagnement individuel à la gestion et à l'ouverture des données (PGD/DMP, description de données)



Des guides et des tutoriels accessibles en ligne

Plan de gestion des données (Data Management Plan - DMP)

Ce document, rédigé au commencement d'un projet de recherche, définit ce que les chercheurs feront de leurs données pendant et après le projet. Il facilite l'obtention de données FAIR.

Il est obligatoire dans les demandes de financements européens, dans celles de l'Agence Nationale de la Recherche, et, depuis décembre 2021, pour tous les projets de recherche.